

Question écrite

Titre : la sécurité de la population : la Ville répond-elle aux besoins ?

Le Service d'incendie et de secours (SIS) de la ville de Delémont et son centre de renfort (CRISD) connaissent depuis plusieurs années des difficultés persistantes en matière d'effectifs, en particulier en journée. La diminution marquée de l'engagement d'employés communaux soulève des interrogations quant au rôle d'exemplarité de la capitale jurassienne. C'est dans ce contexte que ces questions se posent :

1. Pour quelles raisons le nombre d'employés communaux engagés au CRISD est-il passé de huit en 2010 à un seul en 2026 ?
2. La Municipalité reconnaît-elle un déficit d'effectif opérationnel du CRISD en journée et entend-elle y remédier ?
3. Quelles actions concrètes ont été menées depuis l'obtention du label « Employeur partenaire » afin d'encourager le personnel communal à rejoindre le CRISD ?
4. Pourquoi la Municipalité n'applique-t-elle pas les articles 25, al. 3 et 8 de la loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSJU 875.1) ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 26 janvier 2026

Pour le groupe le Centre



Patrick Frein





